



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 28 mars 2013**

## **RAPPORT N° 04/2013 AU CONSEIL COMMUNAL**

**PMU – Mesure F 1-3  
Modification du statut de zones de stationnement**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le préavis 04/2013 s'est réunie le mercredi 06 mars 2013 à 19h00 à l'Hôtel de Ville et était composée des personnes suivantes :

Mme. Claire Mollet	VL	
Mme. Sabrina Gitto	ALT	Excusée mais pas remplacée
M. Vladimir d'Angelo	PDC	
M. Jean-Jaques Burgi	PLR	
M. Daniel Gandi	PS	
M. Jean-Yves Marchesi	PLR	
M. Charly Teuscher	PS	
M. Clément Toluoso	VERT	
M. Bastien Schobinger	UDC	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par Mme Elina Leimgruber et M. Etienne Rivier. Ils étaient accompagnés de MM. Michel Bloch, Délégué au développement durable, Michel Rouiller, Responsable des Services généraux de Police Riviera et Eric Voland, Responsable des Offices de stationnement.

En préambule, le président a donné lecture à la commission de trois courriers reçus. Deux émanaient d'entreprises situées à l'Avenue de Gilamont et le dernier d'une habitante de Plan-Dessus.

Au début de la séance, Mme Leimgruber a présenté le préavis et a explicité les points suivants :

- Le concept retenu par la Municipalité, conforme au PMU et au projet d'agglomération RIVELAC, est de mettre l'ensemble des places de stationnement du centre-ville en courte durée afin de favoriser l'accès aux commerces, de réserver la première couronne au stationnement de moyenne durée pour les visiteurs, la dernière couronne étant réservée au stationnement de longue durée pour les pendulaires. Pour les habitants de la ville, un système de macaron est prévu dans certaines zones.  
Il faut noter que ce concept est appliqué dans la majorité des villes de Suisse et de la région, ceci afin de trouver le meilleur équilibre entre les besoins des habitants, des pendulaires, des visiteurs et des clients des commerces. De plus, cette politique de stationnement vise à favoriser un report modal vers les transports publics et la mobilité douce afin de réduire la circulation et les nuisances liées à celle-ci.
- La Modification du statut des zones de stationnement ne concerne que certaines zones de la ville d'importance stratégique comme celles proches de la gare ou du centre-ville.
- Le Comité de la SIC a approuvé ce projet lors d'une séance sur la mise en œuvre du PMU. Il n'est pas exclu que certains commerces soient réticents à ce projet.
- Suite à la mise en place du nouveau statut des zones de stationnement de Vevey, Corsier et Corseaux vont faire de même notamment au niveau de leurs centres et le long de la Route de Lavaux.

## Discussions

Un commissaire demande une comparaison entre la politique de stationnement mise en place à Vevey et celle pratiquée à Montreux.

Réponse : La politique de stationnement prévue à Vevey est sensiblement comparable à celle de Montreux tant au niveau des durées de stationnement que des tarifs. La Municipalité donne l'exemple du parking du Pierrier à Montreux qui propose un abonnement au mois de CHF 60.-. Pour rappel, les tarifs proposés par la Municipalité de Vevey pour le stationnement de longue durée est de CHF 6.- / jour et 60.- / mois. Il faut également noter que le futur P+R de Chailly sera lui aussi payant.

Un commissaire demande d'expliquer les impacts d'une telle politique de stationnement sur les clients, les employés et les livreurs des différents commerces notamment du centre-ville.

Réponse : L'objectif de la politique de stationnement de Vevey est de réserver les places de parcs du centre-ville aux clients des commerces. En organisant un tournus des places (max 2 heures) et en supprimant les voitures ventouses (une telle voiture empêche 7 clients potentiels de l'utiliser).

Les employés ont des places disponibles en périphérie, payantes à l'Av. de Gilamont et l'Av. de Blonay et gratuites plus en amont.

Les livreurs quant à eux peuvent bénéficier de l'ensemble des places de la ville à condition de respecter leurs statuts ou d'utiliser les places de livraison (40 places réparties dans toute la ville).

Pour rappel, l'emplacement, le nombre et le statut de l'ensemble des places de stationnement de la ville sont disponibles sur CartoRiviera : [http://map.cartoriviera.ch/theme/signalisation\\_stationnement](http://map.cartoriviera.ch/theme/signalisation_stationnement)

Un commissaire fait remarquer que la ville manque de places privées pour les habitants ou les pendulaires qui veulent en louer une.

Réponse : Le dimensionnement des places de stationnement privées est réglementé par les normes VSS et le Canton, la Municipalité n'ayant que peu de marge de manœuvre. De plus, plusieurs projets de parking sont à l'étude pour répondre à cette demande.

Un commissaire demande si la politique de stationnement va encore évoluer.

Réponse : L'évolution de la politique de stationnement se fera en fonction des projets de parking et selon le concept présenté dans le PMU.

Un commissaire souhaite connaître les critères d'emplacement des futurs horodateurs et demande si le nombre de contrôleurs prévu (+1 EPT) est suffisant.

Réponse : Le critère principal pour l'emplacement des horodateurs est la rationalité. Pour ce qui est du nombre de contrôleurs, la ville est dans les normes.

Un commissaire demande pour quelle raison rendre le parking de la piscine de Vevey Corseaux payant.

Réponse : Il s'agit de supprimer les voitures ventouses de ce parking et d'y appliquer le même statut que celui que Corseaux mettra en place sur la Route de Lavaux. La Municipalité rappelle également que durant le week-end ce parking redeviendra gratuit afin de ne pas préjudicier trop fortement les utilisateurs de la piscine.

Un commissaire demande pour quelle raison les places situées dans la Vieille-Ville sont mises à 1 heure et pas 2 heures et pourquoi certaines zones de stationnement longue durée vont passer de 10 heures à 11 heures de stationnement possible.

Réponse : Les places vont être mises à 1 heure pour être en adéquation avec ce qui existe déjà dans la Vieille-Ville et pour les places longue durée, il s'agit de s'adapter aux périodes de tarification normale de la ville qui vont de 08h00 à 19h00.

Plusieurs remarques ont été faites lors de la séance :

- Un commissaire demande que les places de stationnement devant les commerces de Plan-Dessus deviennent payantes et à durée limitée afin d'éviter le stationnement des véhicules bénéficiant d'un macaron et pour favoriser ces mêmes commerces.
- Un commissaire aimerait que le débat puisse être ouvert de manière plus large en commission afin de développer d'autres perspectives que purement celles formulées dans le préavis.
- La Municipalité est seule compétente pour définir la politique de stationnement de la ville, Police Riviera n'ayant qu'un rôle d'accompagnatrice dans ce projet.

## **Amendements**

Un Commissaire conteste le fait de rendre le stationnement payant sur l'avenue de Gilamont, en amont du pont de Corsier. Il dépose donc un amendement qui vise à faire diminuer la facture finale du préavis de CHF 39'750.- (5 horodateurs). Il motive cette demande par le fait qu'il n'existera plus de stationnement gratuit à disposition des entreprises du secteur et par le fait que cette zone ne dispose pas d'arrêt de transport public proche.

Cet amendement a été mis au vote et rejeté par 3 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

## Remarques

La Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 04/2013 et s'est déterminée favorablement par 9 voix pour, et une 1 voix contre quant à ses conclusions.

## Conclusions

En conclusion, c'est par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstentions que la Commission vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 04/2013, du 14 février 2013 concernant PMU - Mesure F 1-3 Modification du statut de zones de stationnement
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 327'000.- pour financer l'achat et l'installation de trente nouveaux horodateurs et des modifications d'horaires sur des horodateurs existants, conformément aux objectifs du PMU ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan «Dépenses d'investissements» ;
3. d'amortir le crédit demandé en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve «exploitation des parcomètres», compte de bilan n° 9280.03.

Au nom de la commission  
Le rapporteur



Bastien Schobinger